



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 5
juillet 2018

Vie pratique

L'Assainissement collectif:
une compétence récente pour la CCRV !

Territoire d'entreprises

Foire-Expo Retz-en-Valois:
une première sur le territoire !

Sortir & découvrir

Dimanche 22 juillet:
Fête de la Tour Mangin



Sommaire

Brèves.....p.3 et 4

Hommage Daniel Sauvage.....p.5

Institution.....p.6

- La francophonie sur le territoire de Retz-en-Valois : retour en images
- Une question sur la Communauté de Communes ? Pensez au site internet !

Grands projets.....p.7

- La fibre continue son déploiement !
- Piscine intercommunale : l'accueil et les vestiaires flamnants neufs !

Vie pratique.....p.8 à 11

- L'Assainissement Collectif : une compétence récente pour la CCRV !
- Que dois-je savoir sur la gestion de mes déchets ?
- Projets d'aménagement et urbanisme : des enjeux pour le territoire
- La Région Hauts-de-France vous aide !
- Communauté de Communes : pas d'augmentation de taxes !

Territoire d'entreprises.....p.12 et 13

- Foire-Expo : une première sur le territoire !
- Rencontre inter-entreprises, l'événement économique incontournable
- Maison Familiale Rurale, réussir autrement !

Sortir & découvrir.....p.14 à 17

- Découvrez les trésors de nos communes : Mortefontaine, Noroy-sur-Ourcq, Longpont et Bieuxy
- Dimanche 22 juillet : Fête de la Tour Mangin
- Agenda des commémorations
- L'Office de tourisme intercommunal

Agenda des communes.....p.18 et 19

Les événements de la Communauté de Communes.....p.20

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication : Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef : service communication

Conception et réalisation : doncameleon.net

Impression : Alliance partenaire graphique

Photographies : © Droits réservés : Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ; © Fotolia et :

- Couverture : © Nicolas Dehu-Bellièrre Manière Architectes

N° ISSN : 2553-9426



Notre second numéro de l'année 2018 paraît aux beaux jours, alors que la fin d'année a tout juste sonné pour les écoliers et que les vacances approchent pour bon nombre d'entre nous.



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté
de Communes Retz-en-Valois

En parcourant les pages de notre dernier journal, vous ne serez donc pas en manque d'idées pour les week-ends à venir ! La Communauté de Communes Retz-en-Valois vous invite à pousser les portes de l'Office de tourisme intercommunal, où toute une équipe vous accueille et vous guide pour vous proposer des sorties. En page 15, nous vous dévoilons son actualité.

Envie d'une baignade ? Venez profiter de la piscine intercommunale et de son bassin en plein air ; attention, de nouveaux horaires sont mis en place depuis le 7 juillet !

Le programme des commémorations du centenaire de la Grande Guerre est également riche en propositions pour les prochains mois : expos, spectacles, reconstitutions, feux d'artifice...

Nos communes se mobilisent et vous proposent des manifestations de grande qualité pour revivre les événements tragiques et glorieux qui ont marqué notre territoire. À ce titre, ne manquez pas la journée exceptionnelle organisée autour de l'inauguration de la Tour Mangin, le dimanche 22 juillet, une réunion familiale et festive ouverte à tous !

Avec pour ambition de vous faire connaître les richesses qu'offre Retz-en-Valois, nous avons donné la parole à Anne Leconte, directrice de la Maison Familiale Rurale d'Ambleny, une institution depuis 1945. Dans l'article que nous lui avons consacré, vous découvrirez ainsi les enseignements qui y sont proposés en matière de formation professionnelle, en dehors du système scolaire classique. Et si vous souhaitez en savoir plus sur les acteurs de notre territoire, rendez-vous le 6 octobre prochain à Villers-Cotterêts : entreprises locales et grand public se donnent rendez-vous pour notre première édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois. Venez découvrir ou redécouvrir, en famille là-aussi, les savoir-faire et les talents dont regorge notre Communauté de Communes.

Dans ce numéro nous revenons également sur les actions de la CCRV de ces derniers mois, sur les événements marquants auxquels nous avons été associés et sur ceux à venir. Nous avons aussi choisi de rendre hommage à notre regretté Daniel Sauvage, directeur de notre École de Musique pendant plus de dix ans. Il nous a quittés en février dernier et un concert lui sera dédié le 30 novembre prochain. Vous y êtes tous invités, retenez la date.

Enfin, nous continuons de vous informer sur les compétences qui sont désormais les nôtres (cf. Assainissement collectif page 8 ou Urbanisme page 10), soucieux de vous associer au fonctionnement de votre Communauté de Communes et de vous présenter les enjeux que nous devons relever tous ensemble.

Bonne lecture !



Près de 90m³ de déchets récoltés sur le territoire pour l'opération de nettoyage « Hauts-de-France Propres »

Impulsée par la région Hauts-de-France et les Fédérations de chasse et de pêche, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), en association avec l'ONF et l'Actifor (Association des chasseurs du massif de Retz), a soutenu les initiatives engagées sur le territoire dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France Propres » des 16, 17 et 18 mars. Grâce à la mobilisation des communes du territoire Retz-en-Valois et de nombreuses associations, 90m³ de déchets ont pu être récoltés lors de l'opération de nettoyage. Sur trois jours, plus de 230 volontaires se sont mobilisés en forêt de Retz.

Programme des fauchages

Des travaux de fauchage ont été réalisés sur les voies intercommunales du territoire (205km), tout au long du mois de juin. Une deuxième session sera effectuée en août puis une dernière en octobre 2018.

Pour tout renseignement, veuillez contacter les services techniques de la CCRV au 03 23 96 99 84.



Un bel avenir pour le Château François I^{er}

Le 20 mars 2018, lors de son discours pour le lancement de la stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme à l'Institut de France, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé son souhait de faire du Château François I^{er}, la future "Cité de la Francophonie". Le chef de l'État a donc confié la réalisation de ce projet au Centre des monuments nationaux (CMN), sous l'autorité du ministère de la Culture. L'édifice n'est donc désormais plus accessible au public. Cette décision de l'État prend en compte les problèmes de sécurité accrus et la Communauté de Communes se voit donc contrainte de suspendre les visites. En attendant, la découverte de la ville de Villers-Cotterêts reste accessible aux groupes ainsi que les nombreux autres trésors du territoire Retz-en-Valois, que les agents de l'Office de tourisme se feront un plaisir de faire découvrir au public.

Renseignements sur www.tourisme-villers-cotterets.fr





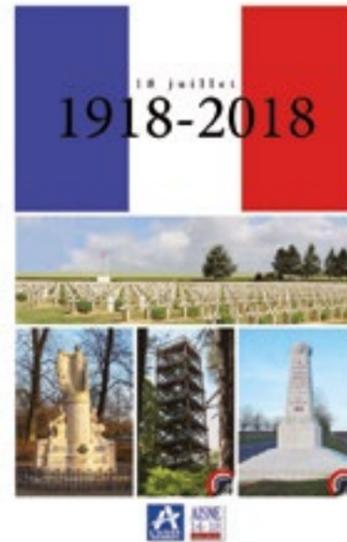
Les scolaires découvrent le théâtre

Les 13 et 27 mars, des représentations théâtrales ont été organisées par le service enfance/jeunesse de la Communauté de Communes Retz-en-Valois à destination des scolaires du territoire de l'ex-CCPVA (Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne)*. Cette action a été réalisée en partenariat avec la Compagnie l'art et la manière qui a interprété « Marabout de ficelles et les contes du Chat Perché ». Plus de 900 élèves ont assisté à ce spectacle.

*secteur Vic-sur-Aisne

Journée commémorative du centenaire de l'Offensive du 18 juillet

Cet événement regroupe plusieurs cérémonies avec le soutien des Communautés de Communes Retz-en-Valois, du Canton d'Oulchy-le-Château et de la Fondation du Patrimoine. Pour des raisons liées au caractère exigu des lieux et à la présence de délégations d'anciens combattants et de militaires, l'accès à l'inauguration de la Tour Mangin est sur invitation. Le programme débutera aux monuments aux morts de Villers-Cotterêts et sera suivi de l'inauguration de la tour Mangin. Un dépôt de gerbe aura lieu au cimetière militaire de Vauxbuin l'après-midi et se clôturera au monument de la Victoire à Chaudun.



Commémoration 14/18

La série des événements commémoratifs a débuté le 26 mai au château de Montgobert avec l'inauguration de deux nouvelles salles d'expositions autour de l'histoire du Valois et de la Grande Guerre 14-18. Elle s'est poursuivie en juin avec la célébration du centenaire de plusieurs batailles. Celle du Ru de Retz à Cutry, Ambleny et Cœuvres-et-Valsery, celle de Mosloy, hameau de La Ferté-Milon et celle de la Savière à Faverolles. Saconin-et-Breuil et Pernant ont également commémoré la Première Guerre Mondiale au travers de pièces de théâtre, de reconstitutions historiques et d'expositions d'objets datant de cette époque. Le Festival de Jazz d'Ambleny a, quant à lui, célébré les 100 ans de l'arrivée du Jazz en France par le 369^e régiment d'infanterie US.

Retrouvez toutes les informations sur les commémorations sur le site de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr

Daniel Sauvage

En février dernier nous apprenions le décès du Directeur de notre école de musique, Daniel SAUVAGE, à l'âge de 52 ans. Nous souhaitons ici rendre un dernier hommage à ce passionné, dévoué pendant plus de 10 ans à la direction de l'école de musique de Villers-Cotterêts, devenue en janvier 2017 l'École de Musique Intercommunale.

Né à Saint-Quentin le 25 juin 1965, Daniel Sauvage étudie la percussion avec Jean-Claude Chazal au conservatoire du X^{ème} arrondissement de la ville de Paris, avec Guy Joël Cipriani à l'École Nationale de Musique de Montreuil et avec François Dupin.

Prix de déchiffrage, de musique de chambre, de formation musicale et de percussion (dont il était titulaire du diplôme d'Etat de Professeur), il venait tout juste d'obtenir son examen professionnel de Professeur d'Enseignement Artistique et était également lauréat du concours d'assistant spécialisé de la fonction publique.

Passionné d'enseignement et de pédagogie, il fut percussionniste à l'Orchestre du Grand théâtre de Reims, professeur de Percussion au Conservatoire de Tergnier puis à l'École de musique de Villers-Cotterêts, dès 1990, avant d'occuper le poste de directeur à partir de 2006.

Daniel Sauvage débordait d'idées et de projets pour notre école, et sans cesse, avait à cœur de valoriser le travail des enseignants et des élèves. En 2015, date anniversaire des 25 ans de l'école, pour être « à la hauteur de l'événement » Daniel Sauvage organise, avec les professeurs, un véritable projet intergénérationnel et fédérateur : tous les âges, tous les niveaux et toutes les disciplines de l'école sont représentés. Au total, ce sont 150 musiciens et chanteurs qui seront applaudis lors du flash-mob au Parc Salanson : une grande première pour l'ensemble de l'école !

Daniel Sauvage souhaitait aussi diversifier l'offre de l'établissement, comme avec la création de l'atelier blues en 2007, ou encore en 2016, avec la mise en place



“ Apprendre à jouer d'un instrument de musique est une chose fantastique et il n'est jamais trop tôt pour commencer. Les enfants sont curieux et imaginatifs par nature : bon nombre d'entre eux seront capables d'apprendre la musique très rapidement et d'en tomber amoureux. ”

” Daniel Sauvage, septembre 2016

des classes d'orchestre symphonique, réalisant ainsi la synthèse des différentes familles instrumentales : cordes, bois, cuivres et percussions. Sa volonté était de permettre aux élèves « de se former à la pratique collective et de développer leurs qualités individuelles, tout en apprenant à jouer ensemble » mais aussi de « faire découvrir les œuvres phares du répertoire symphonique » expliquait-il. Chaque représentation de ces ensembles a d'ailleurs été une véritable réussite, comme lors du concert de Noël 2017, où plus de 500 personnes se sont déplacées.

Apprécié des élèves, des professeurs, de ses collègues comme de ses amis, Daniel Sauvage était également passionné par le monde marin. Fidèle à sa volonté de se perfectionner, il était Moniteur

Fédéral et avait obtenu la certification professionnelle de Divemaster de plongée sous-marine.

Son humour, sa bonne humeur, et son dévouement nous manquent.

Concert Hommage à Daniel Sauvage le 30 novembre 2018 à 20h30 au Gymnase Germain Thibault

Une récolte de fonds sera organisée au profit de la recherche contre le cancer.

La francophonie sur le territoire de Retz-en-Valois : retour en images

Lors du lancement de la stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme à l'Institut de France, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé un certain nombre de mesures et parmi elles, celle de faire du Château François 1^{er} la future "Cité de la Francophonie".

La veille, lundi 19 mars, à l'initiative de Jacques Krabal, député et Secrétaire général de l'assemblée parlementaire de la francophonie, une délégation de députés et sénateurs s'est rendue à Villers-Cotterêts. Aux côtés de François de Rugy, Président de l'Assemblée Nationale, Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de nombreux ambassadeurs de pays francophones, Alexandre de Montesquiou, Président de la CCRV a pu assister, avec d'autres élus locaux, à la conférence sur l'avenir de la francophonie au Lycée européen.

De nombreux élèves cottenréziens de tous âges se sont passionnés pour le sujet et ont ensuite présenté leur travail avec enthousiasme : lectures de textes, idées pour la francophonie, travail autour de l'opération « dis-moi dix mots ». La journée s'est achevée par la visite du Château François 1^{er}, dont chacun a pu mesurer à la fois la beauté des parties préservées et l'extrême urgence de sa sauvegarde.



Une question sur la Communauté de Communes ?

Pensez au site internet !

Vous recherchez les horaires d'ouverture de la piscine ou encore des déchèteries ? Les tarifs de L'École de Musique Intercommunale ou toute autre information relative à votre collectivité ? Rendez-vous sur notre site internet.



Le site internet de la CCRV est consultable à l'adresse : www.cc-retz-en-valois.fr

Divisé en 6 onglets, il vous permet d'accéder à de nombreuses informations utiles. Sur la page d'accueil, retrouvez ainsi l'actualité de votre territoire : de l'avancée du déploiement de la fibre (rubrique grands projets) en passant par les événements culturels et sportifs, la CCRV vous informe !

Vous pouvez également suivre les délibérations du Conseil communautaire en accédant aux procès-verbaux sur la page « Fonctionnement » de l'onglet « Institution ». Une question sur les déchèteries, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Relais Assistants Maternels (RAM) ? rendez-vous dans « Vie pratique ».

Le site est également destiné aux professionnels. Si vous cherchez à installer votre entreprise sur le territoire Retz-en-Valois, la rubrique « travailler et entreprendre » pourra vous guider dans vos démarches.

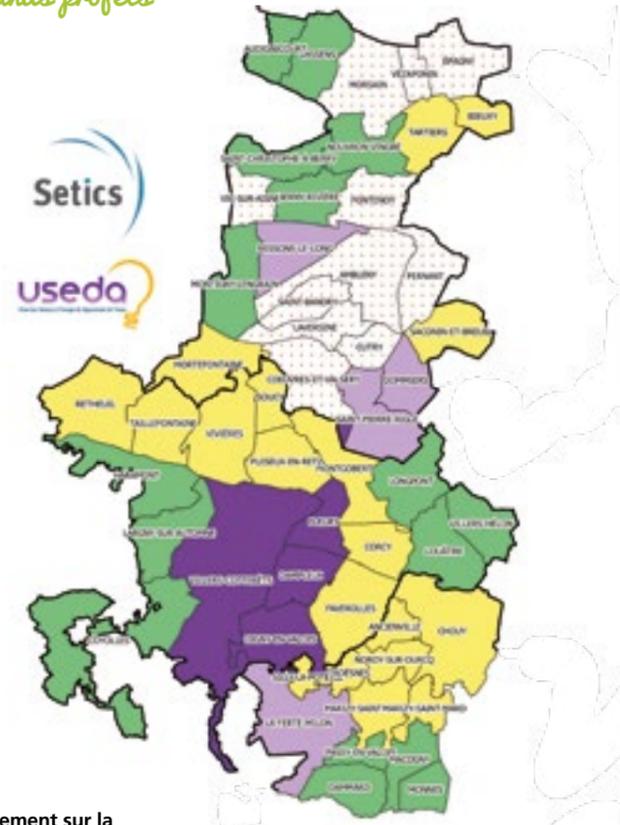


La fibre continue son déploiement !

Le déploiement du réseau très haut débit, porté par l'USEDA et cofinancé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (prise en charge de la part communale), se poursuit. Découvrez les nouvelles communes connectées.

Depuis septembre 2017, la commercialisation du réseau très haut débit, plus familièrement connu sous le nom « fibre optique », a commencé son ascension. Après Villers-Cotterêts en septembre 2017, Dampleux, Oigny-en Valois et Fleury dont les habitants peuvent souscrire à un abonnement depuis le 7 mai, c'est désormais au tour des communes de Dommiers et Saint-Pierre-Aigle de pouvoir en bénéficier, depuis le 20 juin 2018.

Encore quelques jours de patience pour les Milonais qui pourront, à partir du 17 juillet, contacter les opérateurs actifs sur le secteur (liste consultable sur www.raiso02.fr) et demander à être raccordés.



À savoir

L'opérateur, auprès duquel l'administré a souhaité souscrire, transmet la demande auprès d'une entreprise qui effectuera les travaux de raccordement de votre habitation (aériens ou souterrains), entièrement pris en charge par l'USEDA. *Autres cofinanceurs : Europe, État, région Hauts-de-France, Conseil départemental de l'Aisne.*

Déploiement sur la Communauté de communes Retz-en-Valois du réseau FTTH au 25 mai 2018
[Fiber to the Home (Fibre optique jusqu'au domicile)] :

- Commercialisables
- Déployées
- Études en cours
- Travaux en cours
- FTTH 2020

Piscine intercommunale : l'accueil et les vestiaires flambants neufs !



Nouveau !
Demandez la carte 5 leçons de natation (habitants de la CCRV : 38 € ; extérieurs : 58 €). Profitez-en dès cet été !

Attention, nouveaux horaires d'ouverture depuis le 7 juillet !

	En période scolaire	
Lundi	12h - 13h30	18h - 19h30
Mardi	Fermée	18h - 19h30
Mercredi	9h30 - 12h	14h30 - 19h30
Jeudi	12h - 13h30	18h - 19h30
Vendredi	Fermée	16h - 19h30
Samedi	9h - 12h	14h30 - 18h
Dimanche	9h - 12h	Fermée

Les tarifs restent inchangés

	Pendant les vacances (Zone B)	
Lundi	12h - 13h30	14h30 - 19h30
Mardi	9h30 - 12h	14h30 - 19h30
Mercredi	9h30 - 12h	14h30 - 19h30
Jeudi	Fermée	14h30 à 19h30 *
Vendredi	9h30 - 12h	14h30 - 19h30
Samedi	9h30 - 12h	14h30 - 18h
Dimanche	9h30 - 12h	14h30 - 18h *

*Piscine fermée pendant les petites vacances

Piscine intercommunale

Rue Alfred Juneaux
02600 Villers-Cotterêts

03 23 72 52 27
piscine-intercommunale@retzenvalois.fr
et sur notre site www.cc-retz-en-valois.fr



L'Assainissement Collectif : une compétence récente pour la CCRV !

Nous vous l'expliquons dans notre dernier numéro, votre Communauté de Communes avait jusqu'au 31 décembre 2017 pour se positionner sur l'ensemble de ses compétences. Lors du Conseil communautaire du 22 septembre 2017, elle en a entériné sept, et parmi elles, l'Assainissement collectif. Quelques explications avec le technicien en charge de ce nouveau service depuis août dernier.

QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

L'assainissement collectif a pour objet la gestion des eaux usées qui arrivent sur le domaine public. Une fois acheminées via le réseau d'assainissement collectif (communément appelé le tout-à-l'égout) ces eaux sont traitées, et peuvent ensuite être rejetées dans le milieu naturel sans risque de pollution. Pour cela, le territoire de la CCRV dispose de 6 stations d'épuration (Ambleny, La Ferté-Milon, Longpont, Ressons-le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts) exploitées par des prestataires via contrats, ou en régie via une convention avec les communes. À contrario, on parle d'assainissement non collectif lorsque ces eaux usées sont récupérées dans des équipements d'assainissement individuels et que le traitement est assuré sur la parcelle privée.

LES EAUX USÉES ET LES EAUX DE PLUIE SONT-ELLES COLLECTÉES ENSEMBLE ?

De manière générale, il existe deux types de réseaux :

- **Le réseau séparatif** : eaux domestiques et eaux pluviales sont collectées dans deux réseaux distincts. Ce principe permet de traiter uniquement les eaux usées généralement chargées en matière polluante (détergent, shampoing, produits ménagers, ...) et d'évacuer les eaux pluviales dans la nature, sans traitement.
- **Le réseau unitaire** qui collecte l'ensemble des rejets des parcelles, eaux



usées comme eaux pluviales. Ce type de réseau voit son débit augmenter de façon très significative pendant les périodes de pluie. C'est le cas par exemple à Villers-Cotterêts.

EN QUOI CONSISTE VOTRE TRAVAIL ?

Nous devons entretenir et moderniser l'ensemble du système, et nous assurer du respect des normes de rejets des stations. La surveillance des réseaux de collecte est primordiale : **l'appellation « tout-à-l'égout » laisse entendre que TOUT peut partir dans le même tuyau. Malheureusement ce n'est pas le cas, encore moins sur un réseau séparatif.** Notre rôle est donc également de veiller à la conformité des branchements ; il existe en effet 3 types d'erreurs aux conséquences significatives (environnementales et financières) :

- **Lorsqu'un riverain ou une entreprise rejette ses eaux de pluie dans le réseau destiné aux eaux usées**, cela crée une dilution des produits de traitement et augmente le volume d'eaux usées à gérer. Le traitement se fait alors moins bien et cela crée un risque de pollution du milieu naturel.
- **L'inversion de branchement par l'utilisateur est le 2^{ème} cas** : les eaux de pluie sont raccordées au réseau des eaux

usées, et inversement. Les conséquences sont alors les mêmes que dans le premier cas : pollution du milieu naturel et augmentation du volume d'eau à traiter dans les stations.

- **Le 3^{ème} cas, plus subtil, est le passage des rejets de l'habitation par une fosse septique, avant rejet dans le réseau.** Les eaux septiques génèrent alors une pollution et des désordres sur l'ensemble du système d'assainissement collectif.

Les pratiques à éviter pour le bon fonctionnement du réseau

Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes : mettez-les à la poubelle ! Souvent présentées comme biodégradables, elles n'ont pas le temps de se désagréger avant d'arriver dans la station d'épuration et causent alors de graves dégâts sur les installations : grilles de filtrage cassées, bouchons... À proscrire également : serviettes et tampons périodiques, sopalin, plâtre, ciment... Tous ces matériaux ne se dégradent pas dans les réseaux et finissent à la station de traitement, entraînant des désordres et donc un surcoût qui se répercute directement sur la facture !

Que dois-je savoir sur la gestion de mes déchets ?

Le service environnement de la CCRV vous rappelle quelques consignes de bonne conduite à tenir concernant la gestion des déchets.

Dépôts sauvages

Le dépôt de tout type de déchets sur la voie publique (dans la nature, dans la ville, face aux deux déchèteries situées sur le territoire Retz-en-Valois), en dehors des conditions fixées par arrêté, est interdit par la loi. Cette action est passible d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 180€. À défaut de paiement ou en cas de contestation, le juge du tribunal de police peut décider d'un tarif allant jusqu'à 450€. Si le contrevenant a utilisé un véhicule pour les transporter, il risque une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€, ainsi que la confiscation du véhicule.

Ne pas effectuer de dépôt sauvage, c'est aussi et avant tout, respecter la planète !

Déchets végétaux

Il est interdit par la loi de brûler à l'air libre les déchets végétaux comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Cet acte peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Ce type de déchets doit être déposé en déchèterie ou, pour les Cotteréziens, lors de la collecte mise en place par la CCRV tous les mardis jusqu'au 13 novembre. Pour les plus écologistes, vous pouvez également les utiliser pour votre compost !

La CCRV rappelle que la collecte des déchets verts s'effectue uniquement en sacs biodégradables. Les branchages doivent être liés en fagots de longueur inférieure à 1m50 dans la limite d'1m³.



Je peux mettre dans mon sac :

- Feuilles mortes
- Taille de haies
- Tonte de pelouse
- Fleurs et plantes
- Arbres et branches coupés (diamètre < à 10cm)



Mais je ne mets pas :

- Sac poubelle
- Pots de terre et en plastique
- Ordures ménagères

Collecte pendant les jours fériés

La collecte du 15 août s'effectuera normalement pour les communes suivantes :

- Cœuvres-et-Valsery, Cutry, Dommiers, Mortefontaine, Villers-Cotterêts (secteur rouge et rose) pour les ordures ménagères
- Ambleny et Pernant pour le tri sélectif

Nouveauté : La déchèterie d'Ambleny est équipée d'une benne éco-mobilier depuis décembre 2017. Celle-ci est mise à disposition par un éco-organisme qui permet désormais de recycler ce type de déchets. Elle est financée grâce à la taxe éco-participation applicable lors de l'achat de vos meubles.



Le saviez-vous ?

Les gardiens de la Communauté de Communes effectuent régulièrement, en porte à porte, des suivis de collecte dans le but de vérifier la bonne réalisation du tri des déchets par les administrés directement au niveau de leur bac de tri.

Ne sont pas admis dans votre bac de tri de couleur jaune les objets suivants, que nous avons déjà trouvés lors des suivis : polystyrène, morceau de grillage, câbles électriques, chaussons, tissu, tringle à rideaux, bidon d'huile de voiture, bois, pochette CD, cendrier de voiture, boîtes plastiques, chaîne de tronçonneuse, couches, litière et ordures ménagères.



Projets d'aménagement et urbanisme : des enjeux pour le territoire

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi permet de définir et de réglementer le développement du territoire. C'est un document réalisé dans la plus grande concertation avec les élus et les habitants de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Il s'élabore en cinq étapes et remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.

1. L'analyse de l'État Initial de l'Environnement (EIE) et le diagnostic intercommunal

La première étape du PLUi permet d'établir un diagnostic du territoire en lien avec ses enjeux (développement économique, surfaces agricoles et forestières, aménagement en termes d'équipement, d'habitat, de transports etc.). Il s'agit de l'État Initial de l'Environnement et du diagnostic intercommunal, présenté lors de la réunion publique de novembre 2017.

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la seconde étape du PLUi. Il expose un projet politique adapté en répondant aux besoins et enjeux du territoire et en tenant compte des outils mobilisables par la CCRV et les communes. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, etc. Ces orientations sont opposables aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc ...) dans un rapport de compatibilité. Dans le but de présenter aux habitants le projet de PADD de la Communauté de Communes, deux réunions publiques ont eu lieu récemment : le 4 juillet à Villers-Cotterêts et le 5 juillet à Vic-sur-Aisne. Les éléments présentés lors de ces réunions seront disponibles courant juillet sur le site internet de la CCRV. Ils seront également mis à disposition dans l'ensemble des communes du territoire et au Pôle Aménagement du Territoire*, dans les classeurs de concertation.



Rappel

Tous les habitants peuvent faire leurs remarques sur l'élaboration du PLUi par courrier ou courriel adressé à la Communauté de Communes ou dans l'un des registres d'observations disponibles dans chaque mairie et au Pôle Aménagement du Territoire*.

Le saviez-vous ?

Depuis avril, le diagnostic et l'état initial de l'environnement du territoire sont consultables dans les mairies des 54 communes du territoire Retz-en-Valois et sur le site de la CCRV.



L'AVAP

Dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Ferté-Milon, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est en cours d'élaboration dans la commune. À l'initiative du conseil municipal de la Ferté-Milon, la CCRV est maître d'ouvrage de cette procédure dont elle a la compétence. Elle remplacera l'actuelle zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), créée en 1993. Elle a pour objectif de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages. Cette servitude d'utilité publique peut aboutir à des interdictions ou limitations au droit de construction. Ces règles, opposables aux demandes de permis de construire et déclarations préalables de travaux, compléteront celles du Plan Local d'Urbanisme de la Ferté-Milon, document qui sera lui-même remplacé en 2020 par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le périmètre de l'AVAP peut s'étendre en dehors du périmètre des monuments historiques inscrits ou classés. Les premiers éléments de travail ont été présentés lors d'une réunion publique d'information, le vendredi 8 juin à la Ferté-Milon. Ils sont consultables par le public en mairie, au Pôle Aménagement du Territoire* et sur le site de la CCRV, tout comme le registre d'observations.

Pour tout renseignement :

Contactez Cindy GERARD au Pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 61 25 ou par mail c.gerard@retzenvalois.fr

*35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts

La Région Hauts-de-France vous aide !

Saviez-vous que la Région Hauts-de-France met à disposition des salariés, des aides au transport et à la garde d'enfants ? On vous explique tout.

La Région Hauts-de-France a mis en place différents dispositifs pour aider les salariés de son territoire, que vous pouvez consulter sur <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/> Zoom sur trois d'entre-elles.

L'aide au transport (ATP)

Cette aide de 20€/mois, est destinée aux salariés domiciliés dans les Hauts-de-France et dont le kilométrage domicile-travail est supérieur ou égal à 30km x2 par jour (soit 60km). Pour pouvoir en bénéficier, il faut que le salarié utilise son véhicule personnel ou un deux-roues motorisé pour la majorité de ses déplacements et que son salaire mensuel net soit inférieur ou égal à 2 fois le SMIC (montant au 1^{er} janvier de l'année en cours). Les apprentis peuvent également bénéficier de cette aide à hauteur de 75% du montant de l'aide sur la durée de leur contrat d'apprentissage, soit 15€/mois.

À savoir : En 2016, près de 12 000 personnes ont bénéficié de l'aide de 20€/mois pour les trajets domicile-travail.

La région a mis en place le dispositif « En route pour l'emploi » qui permet, aux salariés ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail le temps de faire réparer le leur, de bénéficier d'une location de véhicule à 2€ par jour. Conditions d'accès et renseignements auprès de l'antenne régionale de Soissons.

L'aide à la garde d'enfants (AGE)

L'AGE a été mis en place afin de lever un frein supplémentaire à l'emploi en aidant les parents de jeunes enfants de moins de 3 ans, à concilier vie professionnelle et vie familiale. Le montant de cette aide est composé de deux niveaux. Le premier s'élève à 20€ par enfant

et par mois pour une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation). Le deuxième palier est de 30€ par enfant et par mois pour une famille monoparentale. Sont concernés par ce dispositif : les parents domiciliés dans les Hauts-de-France et qui font garder leur(s) enfant(s) dans cette même région ou dans un département français limitrophe. La durée de la garde doit correspondre à au moins 20h/par semaine et doit être déclarée. Dans le cas d'une famille composée de deux actifs, le revenu net mensuel (hors primes et 13^e mois) ne doit pas dépasser 3 SMIC. Pour les familles monoparentales, le revenu net mensuel (hors primes et 13^e mois) ne devra pas être supérieur à 2 SMIC.



Comment se renseigner ?

Les personnes intéressées peuvent directement faire leur demande en ligne à partir du site de la Région <http://guide-aides.hautsdefrance.fr>. Pour faciliter votre recherche, utilisez les mots clés en fonction de votre demande: transport, parc auto, garde d'enfants. Consulter tout en bas du fichier les conditions à remplir. Si vous rencontrez des difficultés techniques, contactez directement l'antenne régionale de Soissons. Le personnel vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches.

ANTENNE RÉGIONALE DE SOISSONS

Pépinière d'entreprises - Parc Gouraud
2 allée des Nobel - Soissons (02)
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
03 74 27 30 34 - antenne-soissons@hautsdefrance.fr
En cas de fermeture de l'antenne, appeler le numéro vert de la région (gratuit) 0800 026 080

Communauté de Communes : pas d'augmentation de taxes !



Les aspects financiers de la collectivité ont été abordés lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes, le 30 mars 2018.

Les Conseillers communautaires ont adopté à l'unanimité, le maintien, sans aucune augmentation, des taux des taxes d'habitation, foncière sur le bâti et non bâti, d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces taxes représentent 55% des recettes de la collectivité.

Le Conseil a également reconduit l'enveloppe de 300 000€ consacrée aux fonds de concours dédiés au soutien financier des projets d'investissement des communes membres.

Retrouvez les procès-verbaux des Conseils communautaires sur le site internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr/institution/fonctionnement/conseils-communautaires/

TAUX DES TAXES

Taxe d'habitation : 7,81%

Taxe foncière bâti : 1,24%

Taxe foncière non bâti : 5,34%

Cotisation foncière entreprise (CFE) : 21,10%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,5%

Foire-Expo Retz-en-Valois : une première sur le territoire !

La Communauté de Communes Retz-en-Valois organise une Foire-Expo, le 6 octobre prochain à Villers-Cotterêts. C'est une première sur le territoire. Cette manifestation permettra aux habitants de connaître les entreprises locales, de découvrir de nouveaux métiers mais également de permettre aux entreprises de se rencontrer entre-elles. Un rendez-vous à ne pas manquer !

La Foire-Expo est un concept simple : des entreprises animeront un stand afin de vous faire découvrir leur savoir-faire. Des activités pour petits et grands seront également au programme tout au long de la journée et les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place.

Pour cette première édition, la manifestation se déroulera dans le centre de Villers-Cotterêts, principalement au marché couvert et dans le Parc du château. Des commerçants vous ouvriront également leurs portes en vous proposant des animations.

Parmi les secteurs d'activité représentés vous y retrouverez entre autres, le monde industriel, l'artisanat, le tourisme, les services mais également le monde agricole. Un village emploi, formation et création d'entreprise vous permettra de découvrir les opportunités locales.

Au total près de 80 exposants seront réunis pour vous offrir une journée à partager leurs savoirs. Entrée gratuite.



Les professionnels du territoire sont motivés à l'idée de vous rencontrer

La quasi-totalité des emplacements ont été réservés. Il ne reste plus que quelques places ! Et vous, serez-vous au rendez-vous ?

Renseignements auprès de Blandine Dudemaine du pôle Aménagement du Territoire de la CCRV au 03 23 96 61 25

Rencontre inter-entreprises, l'événement économique incontournable

L'ouverture de la Foire-Expo Retz-en-Valois débutera le 5 octobre au soir par un événement inter-entreprises au château de Montgobert. Cette soirée se déroulera sous un format très anglo-saxon : le speed dating*. Cette rencontre ne sera pas consacrée aux célibataires à la recherche du grand amour mais bien aux professionnels à la recherche de nouveaux partenariats et contacts ! Cela permettra également à chacun de découvrir les activités existantes sur le territoire.

Le principe de ce type d'événement est de se retrouver en petits groupes, de se présenter, d'échanger les cartes de visite et tout cela dans un temps imparti : le rendez-vous dure au maximum 10 minutes, puis on change de table et on recommence... !

* Rencontres rapides



Vous dirigez une entreprise sur le territoire ? Vous souhaitez vous faire connaître des autres entreprises locales ?

Quel que soit votre secteur d'activité, renseignez-vous auprès du pôle Aménagement du Territoire de la CCRV au 03 23 96 61 25

Ouverture des inscriptions cet été

Maison Familiale Rurale, réussir autrement !

Les Maisons Familiales Rurales (MFR) ont été créées en 1937 par des agriculteurs dans le Sud-Ouest de la France. Objectif : former les enfants au métier de l'agriculture. Depuis, ces centres de formation se sont développés dans les domaines de l'artisanat, du commerce et des services. Aujourd'hui, on en compte 430 en France, dont 3 dans l'Aisne. Anne Leconte, Directrice, nous ouvre les portes de son établissement à Ambleny.

POUVEZ-VOUS EXPLIQUER À NOS LECTEURS CE QU'EST UNE MFR ?

Une Maison Familiale Rurale est un établissement scolaire sous forme d'association et dont le Ministère de tutelle est le Ministère de l'agriculture. La particularité des MFR est leur pédagogie. Contrairement à un établissement classique, les cours sont basés sur les informations apprises en milieu professionnel. Par exemple, pour le contenu des cours des classes de 2nde, nous nous appuyons sur les thèmes des 3 stages qu'ils doivent réaliser. Les étudiants passent en effet la moitié de leur temps en stage sur un rythme 2 semaines/2 semaines. Les cours sont interactifs pour que chacun apprenne de l'expérience de l'autre. Avec seulement 570 heures de cours – il y en a plus du double en filière classique – nous mettons en avant la pédagogie à rythme approprié.

QUELLES FORMATIONS PROPOSEZ-VOUS AU SEIN DE LA MFR DE LA VALLÉE DU RETZ À AMBLENY ?

Nous proposons actuellement 6 formations. La première est une 3^e d'orientation qui sert de transition entre la 4^e et la voie professionnelle. On laisse le choix aux élèves de découvrir plusieurs secteurs à travers leur différents stages (vente, mécanique, service etc.). La seconde est un CAP Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER), celui-ci permet de travailler aussi bien dans la vente que la petite enfance ou auprès des personnes âgées. Nous avons également un bac pro Service Aux Personnes et Au Territoire (SAPAT). À partir de septembre 2018, nous proposerons un nouveau programme, le Bac pro Technicien Conseil Vente en Alimentation (TCVA). Cette formation s'effectuera en apprentissage (l'étudiant reçoit une rémunération de la part de l'entreprise qui l'accueille). Nous possédons aussi une filière ADVF (Assistante De Vie aux Familles) en formation continue. Elle est destinée aux demandeurs d'emploi. Nous répondons ainsi aux demandes de Pôle Emploi et du chantier d'insertion d'Ambleny, financé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Nous faisons également de l'accompagnement des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE). Nous sommes une petite structure qui comptabilise 139 élèves et 11 enseignants que l'on appelle « moniteurs » en MFR.

À QUI S'ADRESSENT VOS FORMATIONS ET COMMENT PEUT-ON INTÉGRER VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Nos formations s'adressent à tous les jeunes, âgés de 14 ans minimum, issus de la 4^e ou 3^e de l'Education nationale ou agricole. Pour intégrer l'un de nos cursus, il faut appeler la MFR pour prendre rendez-vous avec moi afin d'étudier ensemble le dossier. La motivation est le seul véritable critère d'entrée. On associe également énormément les parents au parcours scolaire de l'élève.



“
Les MFR permettent aux jeunes, qui ne se sentent pas bien dans le système scolaire classique, d'apprendre autrement.”

QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR LES JEUNES D'ÉTUDIER EN MFR ?

Les MFR permettent aux jeunes, qui ne se sentent pas bien dans le système scolaire classique, d'apprendre autrement. On constate qu'ils reprennent confiance en eux car le rythme de travail leur convient mieux et leurs résultats progressent. En choisissant cette voie, les élèves choisissent également une vie résidentielle qui les confronte à la gestion de tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité. À Ambleny, de manière exceptionnelle, suite à la création d'un ramassage scolaire négocié avec la région, le régime des demi-pensionnaires existe également. ■

MFR de la Vallée de Retz

Anne Leconte
03 23 74 22 63 – mfr.ambleny@mfr.asso.fr
Plus d'informations sur www.mframbleny.fr
et sur la page facebook @mfr.ambleny

Découvrez les trésors de nos communes

Mortefontaine

Déjà habité à l'époque gauloise, le village a pu traverser les grandes étapes de l'Histoire en gardant son aspect authentique. Son église Saint-Hilaire a été bâtie au XII^e siècle, sa rue principale est bordée de murs imposants d'une ancienne ferme de Templiers et d'un manoir dont l'escalier du XVI^e siècle empiète sur la chaussée. Toutes les maisons sont en pierre et possèdent des pignons à pas de moineaux. Entrer dans le village transporte le promeneur dans le passé...

Mortefontaine compte également cinq fermes ou hameaux :

La Raperie : les bâtiments malheureusement détruits ont servi à râper les betteraves de 1870 à 1950. Elle envoyait le jus de betterave par canalisation à Berneuil-sur-Aisne.

Pouy : ferme importante ayant appartenu aux Célestins et point le plus élevé du plateau, ce qui lui a valu des faits d'armes héroïques et des destructions importantes durant les deux guerres mondiales.

Marival : petit hameau dans la vallée du ru Sainte-Clotilde. Ce ru a alimenté deux moulins pendant des siècles et il a été utilisé pour le flottage du bois de la forêt de Retz.

Roye-St-Nicolas : hameau en contre-bas du bourg dans la vallée du ru de Vandy, dont l'étang a été créé à la demande de Catherine de Médicis et qui servait au stockage du bois de flottage avant qu'il n'atteigne l'Aisne. Ce hameau abrite également une ferme fortifiée du XV^e siècle.

Vaubéron : ferme importante du moyen âge qui a connu le plus grand élevage ovin de France et qui a malheureusement subi les affres de la Grande guerre.

Depuis 2003, *Mortefontaine* accueille chaque année, en juillet, le Morty Jazz Festival, qui revendique fièrement son statut de « plus petit festival de jazz de France » !

Il se veut un lieu de découverte du jazz et de promotion de la scène locale.

Maire : Benoît DAVIN - Nombre d'habitants : 247



Longpont

Longpont est situé à une dizaine de km au nord-est de Villers-Cotterêts, le centre village est entouré de quatre hameaux : *La Grange, Beaurepaire, la Grille et Chavigny*.

Cette commune se distingue par son abbaye gothique dont elle conserve les ruines. Fondée par Saint Bernard en 1131, elle avait la taille des grandes cathédrales. L'église abbatiale fut consacrée en présence de Saint-Louis. Partiellement détruite après la Révolution (elle servit de carrière), elle conserve dans ses murs des salles voûtées et un chauffoir à cheminée du XIII^e siècle.

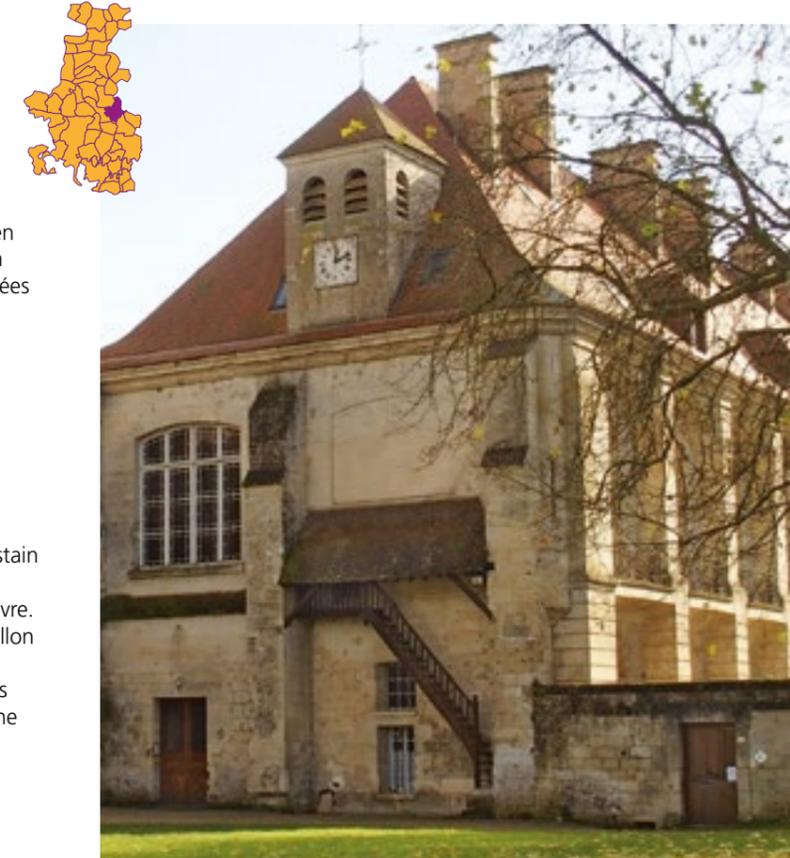
Le village a été dévasté lors de la seconde bataille de la Marne de 1918. Il fut restauré et l'église reconstruite, mais les cloches remplacées ne correspondent plus aux notes du fameux *Carillon de Longpont*.

En effet ces cloches étaient à l'origine d'une des œuvres les plus célèbres au monde de la musique pour orgue : *Le Carillon de Longpont* de Louis Vierne. Cet artiste passait régulièrement ses vacances à Longpont. En 1913, lors de la procession du 15 août, il entendit les cloches sonner d'une façon intéressante car le sacristain frappait également le timbre de l'horloge. Cela créa un thème de quatre notes que Louis nota et développa pour composer son œuvre. L'ARSLC, Association pour la Renaissance de la Sonnerie du « Carillon de Longpont », a été créée par des passionnés spécialistes de patrimoine, d'art campanaire*, de musique d'orgue, celle de Louis Vierne en particulier, et des habitants de Longpont. Elle a lancé une souscription pour la fonte de deux nouvelles cloches.

Plus d'informations sur <https://www.carillon-de-longpont.fr>

*relatif aux cloches ou à leur fabrication

Maire : Gilles Davalan - Nombre d'habitants : 271



Noroy-sur-Ourcq

Situé au Sud-est du territoire Retz-en-Valois, Noroy-sur-Ourcq est une commune chargée d'histoire.

La première évocation du village daterait de 858. Il se dit que Nogaredus, qui fut donné par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, pourrait bien être Noroy et non Noyers.

Au XVII^e siècle, la commune appartenait à la famille De GARGES, seigneur de Noroy. Avant la révolution, le dernier propriétaire connu est le Duc d'Orléans seigneur haut justicier et le Baron de Villepaille, seigneur fiefé.

Pendant la Première Guerre Mondiale, le village fût fortement touché.

Le château et l'église furent détruits et un aviateur, le Lieutenant Sanche de Gramont y perdit la vie pendant un combat aérien, le 3 juillet 1918.

Aujourd'hui, vous pouvez y découvrir la stèle érigée en son honneur et, en vous promenant dans les rues, les vestiges architecturaux du porche de la ferme de Noroy. Quelques années plus tard en 1933, un des peintres de la Vallée de la Marne, Joseph Le Tessier s'installa dans ce village dominant la vallée de l'Ourcq. C'est à partir de ce moment que l'artiste dévoila son véritable talent d'impressionniste. Il s'inspira de la nature et des paysages environnants pour réaliser « le Chromatisme du Paysage de l'Orxois » qui fut comparé à un Van Gogh. Le Musée de beaux-Arts de Soissons expose encore quelques belles huiles du chantre de l'Orxois !

Maire : Régis POULAIN - Nombre d'habitants : 142



Bieuxy

Il est probable, en raison du voisinage de la grande chaussée romaine, que le village doit son origine à la villa élevée par un riche gallo-romain du nom de Buccius.

Le plateau entre Bieuxy et Juvigny est connu pour être le lieu de la victoire de Clovis sur Syagrius en 486, marquant la fin de l'Empire Romain.

L'essentiel du territoire de Bieuxy fut défriché par les moines de l'abbaye de Prémontré, fondée par Saint-Norbert en 1121. L'église du village, dédiée à Saint-Léger, fut érigée à la fin du XII^e siècle.

Comme les autres villages avoisinants, Bieuxy fut fortement touché lors des conflits de la Première Guerre Mondiale. Situé près de la ligne de front, il fut vidé de ses habitants dès le début de la guerre : un état-major allemand s'installa alors à la ferme de Cense.

Libéré en 1917, le village se révéla totalement dévasté.

Ses habitants, appelés les Bieuxysois et les Bieuxysoises, sont aujourd'hui au nombre de 34 sur une commune qui s'étend sur 4,5 km². Autrefois rattachée à la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, Bieuxy fait désormais partie de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, créée en 2017.

Maire : Isabelle Dournel - Nombre d'habitants : 34



Dimanche 22 juillet : Fête de la Tour Mangin



Ne manquez pas cet événement festif et familial, au cœur de la forêt de Retz, et vivez une journée exceptionnelle pour l'inauguration de la Tour Mangin !

Récemment reconstruite à l'initiative de Communauté de Communes Retz-en-Valois, la dernière partie des travaux de la Tour Mangin est désormais achevée. La scénographie prévue est installée à chaque étage : petits et grands peuvent désormais gravir les 144 marches tout en s'instruisant !

Pour inaugurer ce nouveau trésor de notre territoire, la CCRV vous propose une journée familiale et festive ouverte à tous. Depuis le parc du château de Villers-Cotterêts jusqu'au pied de l'Observatoire Mangin, **nature et Histoire seront au cœur des animations proposées.**

Dans le parc du Château François 1^{er}, un village d'accueil sera animé de 10h à 18h : expositions, spectacles de rapaces, tyrolienne, concours de kapla, découverte des animaux de la forêt, course d'obstacles, reconstitutions historiques... il y en aura pour tous les goûts ! Des navettes seront à votre disposition pour vous rendre à la tour d'observation du général Mangin. Pour les plus sportifs, rendez-vous au pied de ce monument par le biais d'un parcours découverte de 6,2 km : sur le chemin, un jeu de piste vous y attend ! Sur le site de l'Observatoire, une petite collation et un espace détente permettront d'accueillir les courageux qui ont choisi de s'y rendre à pied. D'autres activités vous seront également proposées, en partenariat avec l'Office national des forêts, avant de vous laisser gravir les 8 étages de la tour Mangin qui vous dévoilera son panorama exceptionnel.



14 et 15 juillet - Commémoration de la libération de Longpont

Place de l'Abbaye, Longpont
Expositions de véhicules de collection, de matériels militaires (bivouac et costumes d'époque). Restauration sur place.

Mairie de Longpont (lundi) :
09 65 24 46 91

17 juillet - Feu d'artifice

Ambly, Cœuvres-et-Valsery, Corcy, Cutry, Dommiers, Longpont, Louâtre, Montgobert, Saint-Pierre-Aigle, Villers-Hélon, Chaudun et Missy-aux-Bois
12 communes organiseront un feu d'artifice simultanément, à 23h, reproduisant ainsi l'embrasement de la ligne de front.

Mairie de Longpont (lundi) :
09 65 24 46 91

21 et 22 juillet - Commémoration du centenaire de la Seconde bataille de la Marne

Parc du château, Villers-Cotterêts
Plongez en 1918 au cœur d'une reconstitution d'un campement militaire accompagnée de tirs aux canons. Salle Georges Bourdon : exposition philatélique
Maison du Parc : exposition d'objets de guerre
Samedi et dimanche : de 10h à 18h
Mairie de Villers-Cotterêts :
03 23 96 55 18

14 au 16 septembre - Les hommes et le village, l'enfer de 1918, la reconstruction

Saconin-et-Breuil
Spectacle théâtral, exposition de matériels d'époque, circuit commenté sur le village et expositions sur la destruction et la reconstruction du village. L'aérodrome et son activité en 14-18 sera également mis à l'honneur.
Mairie de Saconin et Breuil :
03 23 73 49 67

15 septembre au 18 novembre - 1918, combats et victoire en Soissonnais

Salle des Fêtes, Vic-sur-Aisne
Exposition sur le Soissonnais au cœur des combats de 1918. Découvrez les principaux événements qui ont marqué l'histoire, du désastre du Chemin des Dames à la victoire du 18 juillet. Les samedis de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Association Soissonnais 14-18 :
03 23 55 17 18

15 septembre - Terres blessées... Sur les Chemins de la mémoire

14-18 de la Fédération des batteries-fanfares de Picardie
Salle Demoustier, Villers-Cotterêts
20h30 : Conte musical en 6 tableaux contés par Olivier Caria. La Terre relate les 5 longues années de l'effroyable boucherie de la Grande Guerre.
Mairie de Villers-Cotterêts :
03 23 96 55 00

5 questions à l'équipe de l'Office de tourisme intercommunal

1 LE NOUVEAU GUIDE TOURISTIQUE VIENT DE SORTIR, POUVEZ-VOUS NOUS EN PARLER ?

Aujourd'hui, les touristes préparent leur séjour sur internet mais l'accomplissent avec un guide à la main. La version papier a donc encore de l'avenir. Pour preuve les 4000 exemplaires distribués en 2017 ! Avec cette nouvelle édition, l'Office de tourisme (OT) poursuit sa mission de promotion du territoire intercommunal. Sont mises à l'honneur les demandes récurrentes de la clientèle : découverte du patrimoine, bons plans détente et activités sportives et culturelles.

2 QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE ?

La tour d'observation du général Mangin s'est parée de ses plus beaux atours. Désormais, des dispositifs scénographiques attendent les visiteurs à chaque étage. Deux thématiques, Nature et Histoire, sont mises en avant. Petits et grands pourront s'amuser et en apprendre davantage sur la forêt de Retz et la Grande Guerre. Au 8^e étage, à 25 mètres de haut, une longue vue est installée afin

de profiter pleinement d'un point de vue exceptionnel.

3 VOUS PROPOSEZ ÉGALEMENT DES EXCURSIONS SCOLAIRES POUR DES ENFANTS ÂGÉS DE 4 À 11 ANS ?

Depuis le début de l'année, l'Office commercialise des excursions scolaires à la journée mêlant visite guidée le matin et activité ludique l'après-midi, sur les thèmes de la nature ou du patrimoine. Il y en a pour tous les niveaux et les tarifs individuels prennent en compte les différentes activités de la journée. En sélectionnant nos prestations à la carte, il est également possible de créer son excursion sur-mesure.

4 DEPUIS PEU, L'OT S'EST DOTÉ D'UN SYSTÈME DE PAIEMENT ET DE RÉSERVATION EN LIGNE, QUEL EST L'OBJECTIF ?

Aujourd'hui beaucoup d'achats sont réglés en carte bleue et les Français utilisent de plus en plus le paiement en ligne, pratique et plus rapide. Notre site internet a évolué et propose cette

solution aux nombreux internautes qui peuvent ainsi réserver les sorties que nous organisons tout au long de l'année (même les sorties gratuites). Depuis la mi-mai, cette action est désormais possible sur : boutique.tourisme-villers-cotterets.fr

5 VOUS PROPOSEZ ÉGALEMENT DES PRODUITS À LA VENTE DANS VOS LOCAUX ?

L'Office propose à la vente de petits objets souvenirs, des livres et des articles pour enfants. Nous souhaitons aussi être une vitrine du savoir-faire, c'est pourquoi nous vendons des produits du terroir issus de productions locales de qualité. Un nouveau produit vient d'ailleurs d'arriver dans la vitrine de la boutique : la boîte de bonbons au bleuet. Il s'agit d'une édition collector, produite à l'occasion du centenaire, et illustrée par la tour d'observation du général Mangin. À découvrir à l'Office ou sur notre boutique en ligne !



Une équipe d'expertes vous accueille toute l'année :



Nathalie Spécialiste du web !

Nathalie se charge de la promotion touristique du site internet et de l'animation des réseaux sociaux. Son crédo : une information toujours à jour et disponible sur pc, tablette ou smartphone !



Julie Chouchoute les groupes !

Sa mission est de promouvoir la destination auprès des groupes. Elle aura à cœur de vous concocter une journée sur mesure ! La priorité de Julie ? Que votre excursion se déroule comme sur des roulettes !



Bénédicte Dénicheuse de bons plans !

En collaboration étroite avec les acteurs locaux, Bénédicte développe une démarche de qualité afin d'étoffer l'offre touristique du territoire. Experte tout-terrain, elle vous propose ses bons plans testés et approuvés !



Ségolène Experte locale !

Besoin d'un conseil personnalisé ? Ségolène vous accueille, répond à vos questions et vous fait part de son expérience. Un resto ? Un château ? Elle partage avec vous ses bonnes adresses.



Lucile Mordue de chlorophylle !

Partez à la découverte des sites naturels avec Lucile : par l'observation et l'animation d'ateliers, elle vous transmet sa passion pour la nature et vous sensibilise à la protection de la faune et de la flore.



Chloé Chef adorée !

Gestionnaire polyvalente, Chloé définit et met en œuvre la stratégie touristique de l'Office. Organisée et méthodique, elle garantit le suivi et l'objectivité des projets, en interaction avec l'équipe et les différents acteurs du territoire.

L'agenda *des communes*



7 AU 9 JUILLET

Fête communale, manèges, stands, feu d'artifice le samedi, barbecue le dimanche midi

- **Ambleny**, place de l'église à partir de 15h jusqu'au soir - manèges et attractions payantes

13 JUILLET

Fête Nationale

- **Villers-Cotterêts**, de l'école Moncond'huy au Grand Bosquet - Retraite aux flambeaux à partir de 22h, feu d'artifice (parc du Château du Grand Bosquet) 23h, bal (place du Docteur Moufflier) 23h30 - 03 23 96 55 00

14 JUILLET

Méchoui du Comité d'animation

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine - 12h30 - 15 € + *boisson*
Sur réservation 03 23 74 28 09

Brocante

- **Cœuvres-et-Valsery**, Place Auguste Reberot - 7h à 18h - sur réservation 03 23 55 80 37

Fête communale - feu d'artifice

- **Laversine**, Mairie et église - 18h-23h
10€ pour les pers. extérieures au village - sur réservation 03 23 55 02 20

14/15/16 JUILLET

Fête communale

- **Morsain**, Place de la mairie
Feu d'artifice le samedi 14

17 JUILLET AU 12 AOÛT

Villers Plage

- **Villers-Cotterêts**, Parc Salanson

18 JUILLET

L'Été en scène : initiation aux arts du cirque

- **Villers-Cotterêts**, Parc Salanson
10h à 18h30 - 03 23 96 55 02

21 JUILLET

Passeport Loisirs Ados : Sortie dans le Pas-de-Calais, visite de la Maison du Marais d'Audomarois, croisière sur le marais et visite du Louvre Lens

- **Cœuvres-et-Valsery**, Pas-de-Calais
6h45 à 20h - sur réservation
09 60 40 87 09

21 AU 23 JUILLET

Fête du faubourg de Pisseleux

- **Villers-Cotterêts**, Place du 8 mai
1945 - 03 23 96 55 00

26 JUILLET

L'Été en scène : Concert du Groupe TERRESTRIS

- **Villers-Cotterêts**, Place du Docteur Moufflier - 20h30 - 03 23 96 55 02

28 AU 30 JUILLET

Fête communale

- **Tartiers**, place du village

31 JUILLET AU 08 SEPTEMBRE

Exposition Art'hèque : Le sens de l'eau

- **Villers-Cotterêts**, Médiathèque
Alexandre Dumas - 03 23 76 48 20

11 AOÛT (SOUS RÉSERVE)

Passeport Loisirs Ados : Visite de Nampcel sous l'occupation allemande et des carrières de Tracy-le-Mont

- **Cœuvres-et-Valsery**, Nampcel et Tracy-le-Mont - 9h15 à 17h15
Sur réservation 09 60 40 87 09

11 AU 23 AOÛT

Fête forraine

- **Chouy**

23 AOÛT

Passeport Loisirs Ados : Karting à Soissons

- **Cœuvres-et-Valsery**, Soissons
13h30 à 17h - sur réservation
09 60 40 87 09

1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE

Fête communale

- **Pernant**, stade
Feu d'artifice le samedi soir
Mairie 03 23 73 60 58

9 SEPTEMBRE

Forum des Associations

- **Villers-Cotterêts**, Impasse du marché et marché couvert
10h à 17h30 - 03 23 96 55 00

14 SEPTEMBRE

Ouverture des Journées du Patrimoine : Concert des professeurs de l'École de Musique Intercommunale

- **Cœuvres-et-Valsery**, église
20h30 à 22h - 03 23 55 80 06

15 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine : Spectacle autour de la Grande Guerre

- **Villers-Cotterêts**, salle Demoustier -
20h30 - 03 23 96 55 02

15 ET 16 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine

- **Cœuvres-et-Valsery**
- "L'École des Peintres de Cœuvres", église
10h à 18h - 06 79 29 13 79
- "L'Abbaye de Valsery en 1918", abbaye de Valsery - 10h à 17h
07 81 82 73 16

16 SEPTEMBRE

Journée du patrimoine

- **Ambleny**, église, tour, crypte
14h à 18h
Mairie 03 23 74 20 19



DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

Foulées de Berny-Rivière

Rendez-vous pour la 23^e édition des foulées de Berny-Rivière. Cet événement sportif de 15km est labélisé régional par la FFA. À partir de 10h. Inscrivez-vous dès maintenant en individuel ou en relais (3 personnes) sur www.le-sportif.com ou sur hodelots.free.fr
Un parcours de 5km et une randonnée pédestre de 10.3km sont également au programme. À vos baskets !

Tarifs : 15 km individuel : 9€
15km relais : 7 €/personne
5 km : 7 € - 10.3km : 4.50€

Renseignements :
03 23 55 59 78 ou 06 49 89 24 48

29 SEPTEMBRE

Concert de Musique Irlandaise aux chandelles

- **Cœuvres-et-Valsery**, église
20h30 à 22 h - 10€
Sur réservation 06 79 29 13 79
patrimoinedecoèvres@orange.fr

27 OCTOBRE

Soirée moules frites

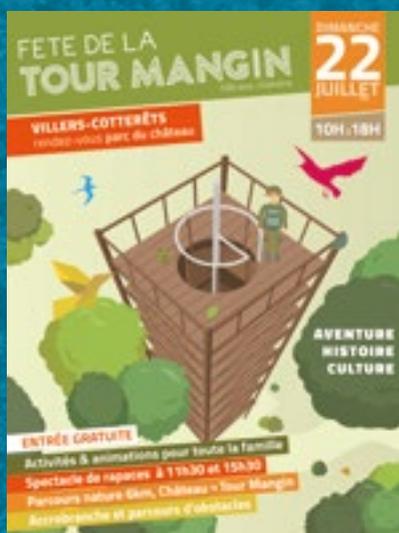
- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine - 20 h - 25 € + *boisson*
Sur réservation 03 23 74 28 09

À l'affiche

Les événements de la Communauté de Communes

DIMANCHE 22 JUILLET DE 10H À 18H

Fête de la tour d'observation du général Mangin



Parc du château à Villers-Cotterêts. Au cœur de la forêt de Retz, vivez une journée exceptionnelle pour commémorer l'offensive du 18 juillet 1918. Depuis le parc du château de Villers-Cotterêts jusqu'au pied de la tour d'observation du général Mangin, petits et grands pourront découvrir animations, activités et spectacle mettant à l'honneur huit thèmes autour de la nature et de l'histoire de cette tour, reconstruite en 2017. **Gratuit**

École de Musique Intercommunale

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 août. Les dossiers sont à retirer à l'École de Musique Intercommunale, 11 place de l'école à Villers-Cotterêts.

LES SORTIES DE L'OFFICE DU TOURISME RETZ-EN-VALOIS

Renseignements et réservation
obligatoire au 03 23 96 55 10
ou sur ot@retzenvalois.fr

MERCREDI 18 JUILLET DE 14H À 15H30

Les habitants de la Forêt de Retz

Equipé de loupe, partez à la rencontre des petites (et grosses) bêtes qui peuplent la forêt de Retz. Après les avoir trouvées, nous les observerons de plus près puis nous les déterminerons ! Réservation obligatoire.

Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 28 JUILLET DE 10H À 12H

Les olympiades de la Nature

Venez en famille participer aux olympiades de la nature. Venez-vous défier au travers de plusieurs ateliers tous en lien avec la nature qui nous entoure. Détente, découverte et rires seront au rendez-vous ! Rendez-vous au Bois Bertrand à Fontenoy. **Sortie gratuite** - réservation obligatoire

MERCREDI 8 AOÛT DE 14H À 16H

Les petits explorateurs de la nature

Les tout-petits aussi ont le droit de découvrir la nature. Nous vous proposons une sortie ludique spécialement conçue pour les enfants de 3 à 5 ans.

Animation autour de l'étang de Malva en forêt de Retz - réservation obligatoire.

Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

MERCREDI 22 AOÛT DE 14H À 15H30

Arbre, qui es-tu ?

Une feuille aux bords dentés ?
Une écorce lisse ? Petits et grands venez apprendre à reconnaître les différents arbres et arbustes que nous

rencontrerons sur le chemin lors d'une petite randonnée en forêt de Retz. Ce sera également l'occasion de découvrir leurs nombreuses fonctions ! Animation autour de l'étang de Malva en forêt de Retz - réservation obligatoire.

Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 25 AOÛT DE 14H30 À 16H

L'Équipage de Saint-Rémy en Retz

Découvrez le monde de la vènerie avec l'Équipage de Villers-Cotterêts. Cette pratique, qui entretient un ensemble de traditions ancestrales, représente une part importante du savoir cynégétique. Nous vous proposons de mieux la connaître en accédant au chenil en compagnie du piqueur de l'Équipage puis d'assister à l'entraînement des chiens. Animation au chenil dans le hameau de Longavesne - réservation obligatoire.

Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

8-14-15-21-22-29 SEPTEMBRE

Brame du cerf



Rendez-vous à 20h30 au Parc du Grand Bosquet à Villers-Cotterêts. Réservation obligatoire.

Adulte : 12 € - Enfant : 6 €

EXPOSITIONS À L'OFFICE DE TOURISME

JUSQU'AU VENDREDI 27 JUILLET

Expositions de reproduction de cartes postales 1918.

SAMEDI 28 JUILLET AU VENDREDI 17 AOÛT

Elsa Mortagua expose peintures à l'huile, paysages, natures mortes et portraits.